

Compte-rendu du conseil municipal de St Martin en Vercors

Séance du 04 octobre 2018

Présents : Claude Vignon, Jean-Christophe Dye, Lionel Dusserre, Philippe Desfeux, Giovanni Caddedu, Andrée Séquier, Virginie Dal Pra, , Jean Vignon, Jean-Yves Wiss, Gilles Breton

Excusé : Laurent Benoit

Délibérations du conseil

→ Suite à une réunion entre la commune, la CCRV et Comptoir Energie concernant la vente de la station service, il convient de délibérer sur les points suivants :

- Vente de la station service pour 30 000€, réparti de la manière suivante : 2 000€ revenant à la commune et les 28 000€ restant reviennent à la CCRV.
- Vente du terrain communal suivant le découpage effectué par le géomètre, soit 2 ares 24 pour 2 000€.
- Rédaction d'un avenant au bail du camping pour extraire définitivement les 2 ares 24.

Voté à l'unanimité.

→ La commission de surendettement a statué pour l'annulation d'une dette de 531,72€ qui était normalement dû à la commune. Ce montant sera effacé au budget eau et assainissement.

Voté à l'unanimité.

→ Suite au projet d'enregistrement de 3 sites au Plan départemental des Espaces, sites et itinéraires (PDESI) et au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), il convient de délibérer pour l'approbation de l'inscription du site « le Pot du Loup » situé sur la commune au PDESI et de son itinéraire d'accès au PDIPR.

Voté à l'unanimité.

→ Radio Royans a transmis une motion de soutien au projet d'ouverture d'une fréquence Hertzienne sur le Vercors sud. En effet, une première demande de fréquence temporaire pour préfigurer une demande d'extension de fréquence a été faite par Radio Royans mais en janvier 2018, le CTA de Lyon a refusé l'autorisation temporaire arguant d'une absence de fréquence disponible. Radio Royans a donc fait appel à un cabinet indépendant pour réaliser une étude et les résultats contredisent la raison invoquée par le CTA de Lyon. Radio Royans demande qu'un appel à fréquence soit émis par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

Voté à l'unanimité.

→ Le maire informe le conseil que le Service public des Energies dans la Drôme (SDED) va installer un poste de renforcement électrique desservant le hameau des Menuisiers. Ce poste sera implanté sur le terrain communal (parcelle F191) route du Buech. Le conseil valide cette installation et son emplacement.

Voté à l'unanimité.

→ La commune a pour projet de changer les luminaires de l'école. Une demande sera faite pour l'inscription de cette opération dans le cadre des financements du SDED.

Voté à l'unanimité.

→ Décision modificative N°2 du budget communal 2018.

- Modification du montant attribué marché public de fournitures du terrain multisports.
- Attribution au budget de la réparation ou achat de la saleuse du camion de déneigement.

Voté à l'unanimité.

→ Renouvellement de la convention de viabilité hivernale entre la commune et le département afin que ce dernier puisse assurer le dépannage du déneigement si besoin.

Voté à l'unanimité.

→ Le maire exprime le souhait de poursuivre la rénovation des façades des bâtiments communaux au cœur du village, comprenant l'église et l'immeuble de la poterie. Ces travaux permettraient le parfait achèvement de l'embellissement du cœur du village. Afin de pouvoir monter ce projet, il est nécessaire de rechercher des subventions. Le maire propose de faire une demande de subvention auprès du département.

Voté à l'unanimité.

Décisions du conseil

→ Philippe Desfeux informe le conseil le projet du groupe de musique Léonide de venir enregistrer leur album en live lors de trois concerts à la salle des fêtes. Cet événement se déroulera le 14/15/16 décembre 2018. Le groupe occupant la salle des fêtes lors des temps scolaires, il se propose d'organiser des activités pour les élèves de l'école. Le conseil propose alors de faire la gratuité de la salle pour cette manifestation.

→ Suite au départ de Lysiane en décembre, des entretiens d'embauches pour son remplacement au poste d'agent d'animation de St Julien auront lieu le lundi 22 octobre à St Julien. Lionel Dusserre représentera St Martin lors de ces entretiens.

→ Le maire informe le conseil que la communauté de communes du Royans Vercors ne souhaite pas créer un groupement de communes pour la mise en place de la nouvelle Réglementation Général sur la Protection des Données (RGPD). Le Centre De gestion du département de la Drôme (CDG26) avait proposé aux communes de réaliser une étude afin de déterminer le nombre de journées nécessaires pour mettre en œuvre cette récente réglementation au sein de la collectivité. Le conseil décide de demander au CDG26 de déterminer le nombre de journée nécessaire.

Questions diverses

→ Le maire indique au conseil que l'entreprise Blanc a réalisé la réfection du trottoir devant la mairie et procédera très prochainement à la construction des bâtiments sur les dégrilleurs des stations de pompage.

→ Une présentation du projet Rézopouce (auto-stop organisé) est prévue au début du prochain conseil du 25 octobre, par Emmanuel Jeanjean, chargé de mission énergie et mobilité au Parc Régional Naturel du Vercors.

Tour de table

Andrée Séquier informe le conseil que le repas de fin d'année du CCAS aura lieu le samedi 15 décembre 2018 à l'Hôtel du Vercors.

Andrée Séquier souhaiterait que la municipalité envisage l'embauche d'un agent technique supplémentaire pour quelques mois en 2019. Cette embauche permettrait à l'équipe technique de rattraper le retard sur divers travaux et serait pertinente pour l'organisation de la Fête du Bleu. Cette décision doit être étudiée par rapport au budget prévisionnel de la commune pour l'année 2019.

Giovanni Cadeddu relate au conseil les deux réunions auxquelles il a assisté. La première portait sur l'évolution de la taxe de séjour des meublés de tourisme. A compter du 1er janvier 2019, un nouveau mode de calcul de la taxe de séjour a été instauré et il sera désormais fonction du classement « officiel » des hébergements défini par le code du Tourisme c'est-à-dire « les classements en étoiles ». Seuls les gîtes classés « meublés de tourisme » bénéficieront d'un montant fixe par personne par nuit pour le calcul de la taxe de séjour. Pour les autres hébergements – non classés selon la définition du Code du Tourisme- le calcul de la taxe de séjour sera une tarification proportionnelle au prix de la nuitée, par application d'un pourcentage de 5% (voté par la CCRV), auquel s'ajoute la taxe additionnelle départementale (10%).

La seconde réunion concernait le Projet Alimentaire de Territoire. Celui a pour but l'amélioration de la restauration scolaire sur le territoire Royans Vercors. Ce projet est en cours et un diagnostic sera effectué afin de savoir s'il est possible de manger local avec des fournisseurs locaux. Une évaluation auprès des communes sur les prestations fournies dans les collectivités sera également réalisée.

Jean Vignon rapporte au conseil le bilan de la rencontre entre les collectivités et la Poste lors d'une réunion. Il énumère les nouveaux services que propose la Poste afin de combler la diminution de la distribution du courrier.

Lionel Dussere informe le conseil que le bilan du stage de tennis organisé cet été sur les 5 communes du plateau est mitigé car il y eu peu d'inscription. La participation de chaque commune s'élève à 79€. Il signale que certaines planches des tables à l'aire de pique-nique de Nora sont dévissées, il se propose donc de les réparer.

Jean-Christophe Dye a constaté de nombreux détritrus de papier toilettes sur le chemin partant de Bobache. La municipalité va se renseigner auprès d'Atout corde afin d'observer si les stagiaires pourraient être à l'origine de ce désagrément.

Jean-Christophe propose de réaliser une nouvelle formation à l'utilisation du défibrillateur.

Gilles Breton informe le conseil qu'il a rencontré le garde ONF Julien Michelas concernant les travaux potentiels de création d'une piste forestière au niveau de la route des Vialarets comme prévu dans le plan d'aménagement forestier, pour desservir les parcelles à la vente. Il a été demandé à l'ONF de se renseigner sur la possibilité d'obtenir des subventions pour ce projet.

Jean-Yves Wiss présente l'avancement des préparatifs relatif au Centenaire de 14-18 commun aux communes de St Martin, St Julien et Rencurel. Des manifestations auront lieu toute la semaine précédant les cérémonies du 11 novembre qui elles, se dérouleront dans chacune des communes en présence des maires.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 25 octobre 2018 à 20h30

Secrétaire de séance : Andrée Séquier